



CHARTRE DU PRET DES LIVRES AU RAMI DE MOUVAUX

Le RAMI de Mouvaux met à votre disposition l'ensemble de ses livres.

➤ MODALITES DU PRET

Vous pouvez emprunter 2 livres pour une durée de 2 semaines. L'emprunt et le retour des livres se font en activités, entre 9h30 et 9h45 (durant l'accueil et les jeux libres) auprès de l'animatrice des matinées d'éveil.

Des dispositions particulières sont prises durant les périodes de fermeture :

- ✓ Pour les petites vacances, les emprunts doivent être rendus dans la semaine qui suit la reprise
- ✓ Pas d'emprunt pendant les vacances d'été.

Le prêt est personnel. Vous êtes entièrement responsables des livres empruntés et vous vous engagez à remplacer le (s) livre (s) abimé(s) (voir chapitre Détérioration).

➤ RETARDS

La durée des suspensions de prêt est égale au nombre de jours de retard. Tout retard doit être signalé.

➤ DETERIORATIONS

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'assistante maternelle l'ayant emprunté s'engage à le remplacer (même titre, même collection).

L'état du livre sera évalué au moment de l'emprunt et lorsqu'il sera rendu.

Je soussigné, assistant(e) maternel (le), m'engage à respecter la charte.

Fait à Mouvaux, le